



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François HELIE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : VOEUX ET QUESTIONS ORALES**Soutien aux Agences de l'Eau**

Les agences de l'eau sont un outil précieux au service de la reconquête du bon état des eaux, du renouvellement des réseaux, de la biodiversité et de l'adaptation au dérèglement climatique. Depuis 2014, les agences de l'eau subissent des coups de rabot pour contribuer au redressement des comptes publics. En 2018, 20 % du budget global des agences de l'eau ont été amputés au titre des prélèvements cumulés par l'État, l'Agence Française de la biodiversité, et l'Office National de la chasse et de la faune sauvage soit 116,6 millions d'euros de manque à gagner pour L'Agence Rhône-Méditerranée-Corse.

Pourtant, le 11ème programme d'intervention des agences de l'eau, qui couvrira la période 2019-2024 prévoit à juste titre de diversifier leurs missions. Rappelons également que la France est censée atteindre 100 % de bon état des eaux en 2027. Dijon Métropole oeuvre d'ailleurs activement en ce sens avec par exemple les programmes pour la reconquête de la nappe sud.

Dans ce contexte, les associations d'élus se sont mobilisées lors des débats et des consultations organisées dans le cadre des Assises de l'eau. En effet, elles ont dressé un bilan critique des décisions prises par le gouvernement depuis un an dans le domaine. Elles l'appellent à revoir ses intentions dans le Projet de Loi de Finances 2019 pour assurer des politiques de l'eau efficaces et pérennes.

De plus, le gouvernement envisage de contrevenir une nouvelle fois au principe de « l'eau paye l'eau ». Repoussé dans le Projet de Loi de Finances 2018, le mécanisme du « plafond mordant », qui consiste à ponctionner les recettes des agences de l'eau au delà de 2,1 milliards d'euros pour reverser les surplus au budget général de l'État, est à l'étude.

C'est pourquoi, le Conseil Métropolitain de Dijon Métropole réuni le 27 septembre 2018 demande :

- De respecter le budget des agences de l'eau et le modèle de la politique de l'eau en France « l'eau paye l'eau » dont l'efficacité n'est plus à démontrer ; les Agences de l'eau ayant injecté 1,85 milliard d'euros par an dans des projets locaux soit 5 milliards d'investissements réalisés dans les territoires.
- De donner les moyens aux agences de l'eau de relever les défis à venir, comme la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI et la transition écologique dans les territoires.
- De préserver l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau aux missions et objectifs des agences.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver le vœu

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)